

Nous croyons devoir reproduire du *Manitoba* la traduction suivante d'un sommaire de la conférence qui a eu lieu entre le Bureau des écoles publiques de Winnipeg et la délégation catholique, à la suite du mouvement sorti de la réunion tenue le 18 de mars par un bon nombre de catholiques de St-Boniface :

Le 27 mars dernier, le Bureau des commissaires des écoles publiques de Winnipeg se réunissait pour entendre les propositions qu'une délégation de catholiques de cette cité devait leur présenter. Les commissaires présents étaient M. Bole, président, et MM. Carman, Byrnes, Dr Benson, Ross, Dulmage, Roberts, Horne, Browne, Fowler, McKerchar et McKechnie.

La députation catholique était composée de MM. Carroll, président, P. Marrin, secrétaire, et T. D. Deegan.

M. Bole ouvrit la séance. Expliquant le but de l'assemblée, il commença par faire connaître que la semaine précédente, il avait reçu la visite de deux citoyens catholiques de Winnipeg formant partie du bureau des écoles catholiques, lesquels lui avaient exprimé le désir de soumettre au Bureau des écoles publiques quelques propositions au sujet des écoles catholiques. C'est pourquoi, il avait convoqué la présente assemblée. Les membres de la délégation sont les représentants de la population catholique de la cité de Winnipeg, laquelle forme une portion considérable des contribuables de la cité. Ils ont droit à une réception courtoise de notre part. Les catholiques de Winnipeg entretiennent certaines idées spéciales concernant l'éducation publique. Ils ont droit d'avoir ces opinions et nous devons les respecter.

S'adressant à la députation, le président fait remarquer qu'autant qu'il peut le savoir, les membres du Bureau sont tous des protestants, mais comme le Bureau lui-même n'a pas d'affiliations religieuses et représente toute la population, il est d'avis que la loi en vertu de laquelle le Bureau administre les affaires scolaires de la cité permet aux parents de toutes les classes, qu'ils soient Juifs ou Gentils, d'envoyer leurs enfants à des écoles où ceux-ci sont à l'abri de toute intervention concernant leur foi religieuse. C'est le désir de toutes les classes de voir s'effacer toutes les lignes de démarcation qui existent. Le Bureau a le désir de donner aux propositions de la délégation sa plus sérieuse considération. Il fera connaître au plus tôt sa réponse aux délégués.

M. J. Carroll présenta alors le secrétaire, M. Marrin, et l'invita à lire la proposition qu'ils avaient à faire. Il ajouta qu'ils venaient vers le Bureau des écoles publiques mûs par l'intérêt public, ce qui, dans sa pensée, ressortait complètement des propositions elles-mêmes.

M. Marrin fit alors la lecture du document que voici :

Au Président et aux Membres du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg.

Messieurs,

Les soussignés, au nom des catholiques de Winnipeg, demandent la permission de soumettre à la juste et favorable considération de votre Bureau les propositions suivantes :